

Mardi 17 mars 2020

Les nouvelles dispositions sanitaires prises par le gouvernement ne modifient pas substantiellement les règles de fonctionnement pour notre diocèse diffusées ces derniers jours :

- Les églises peuvent demeurer ouvertes, dans la mesure où ne s'y produit aucun rassemblement. Il est possible à ceux qui le souhaitent de s'y rendre pour un moment de prière personnelle dans le cadre des « déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes » mentionnés dans le décret publié ce jour.
- Au titre des « déplacements professionnels insusceptibles d'être différés », comme des « déplacements pour l'assistance des personnes vulnérables », il est toujours possible de mettre en place des gestes de solidarité avec les personnes les plus isolées (ex : dépannage ponctuel à domicile, courses,...) . Les prêtres peuvent de la même manière se déplacer pour porter les sacrements. On veillera toujours à respecter les gestes-barrières préconisés pour protéger les autres comme soi-même.
- Pour tous ces déplacements, chacun devra se munir du document de justification qu'il faut désormais être en mesure de présenter en cas de contrôle. Cette attestation sur l'honneur devrait être mise en ligne sur les sites officiels dans les prochaines heures, et peut toujours être établie sur papier libre.
- Les obsèques peuvent encore être célébrées, en veillant à limiter l'assistance au maximum (jamais plus de 100), et en appliquant les adaptations nécessaires. (Se reporter à la note spécifique jointe).
- « Nous sommes en guerre ». L'anaphore du Président de la République dans son allocution d'hier soir nous incite à prendre toute notre part à ce combat commun, par notre engagement de prière, par notre créativité au service de la communion de nos communautés et par l'inventivité pour venir en aide aux plus fragiles.
- Le défi pour chacun de nous sera maintenant de durer dans le cadre ainsi posé. Ayons à cœur de veiller les uns sur les autres par des petits signes d'attention mutuelle.

A partir d'aujourd'hui, notre diocèse est uni dans la prière de la Neuvaine à l'Immaculée, jusqu'au 25 mars, depuis la grotte de Lourdes.

Notre-Dame de Lourdes, Priez pour nous ! – Saint-Louis, Priez pour nous !



Mgr Bruno VALENTIN  
Evêque auxiliaire de Versailles

